



UNSA Défense
AIA Clermont-Ferrand
161 avenue du Brézet
63028 Clermont-Fd Cedex 2
Tél : 04 73 42 56 92
unsa.aiacf@gmail.com

LE FIL D'ARIANE

• L'EDITO

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense

Aujourd'hui je télévacance... le temps est 'aux rageux'

"Tant qu'un homme pourra mourir de faim à la porte d'un palais où tout regorge, il n'y aura rien de stable dans les institutions humaines."

Cette vérité, finalement très contemporaine, fut pourtant écrite en 1871 par Eugène Varlin, membre de la Commune de Paris au nom de la poursuite de l'amélioration des conditions d'existence (et non pas seulement de travail) des travailleurs... **Margot y pense souvent. Le soir en s'endormant, quelquefois en fin de journée en rentrant épuisée du travail ou dans les moments difficiles, qu'elle s'efforce de masquer malgré leur persistance.** C'est le cas dans les périodes estivales où seul le poster plein de soleil au-dessus du lit de sa fille lui rappelle que faire les valises, ne pas oublier la crème solaire, prendre la route, envisager le dépaysement, juste changer d'air, ne serait-ce qu'un tout petit voyage même... presque rien... c'est pas pour elle... juste un rêve qu'elle espère voir devenir projet. Elle sourit quand même, elle est en bonne santé et ses enfants ne manquent de rien... son unique fierté.

Margot est aide-soignante. Ses horaires atypiques, l'obligeant à une gymnastique de gestion du quotidien compliquée pour ses enfants, ses conditions de travail difficiles, la fatigue, les douleurs au corps, les bleus à l'âme à trop penser, de temps en temps quelques larmes retenues pour la souffrance de ses contemporains, la déshumanisation des rapports humains, pauvres Hommes sur Terre, les impératifs de rentabilité même dans ce monde de la santé qu'on pourrait croire préservé de considérations économiques, la période plus que compliquée qu'elle connaît depuis bientôt 2 ans avec ce sale virus COVID... tout cela est son quotidien mais elle ne se plaint pas. **"J'ai mes enfants et un travail"** se dit-elle, comme une carapace de consolation. **L'employeur de Margot lui verse généreusement 1300€ par mois. En travaillant 3 samedis et 3 dimanches par mois, se privant ainsi des bonheurs de partager ces moments avec ses enfants, elle frôle allègrement les 1600€.** Un salaire de survie en fait mais Margot n'y pense pas... pas trop... enfin pas tout le temps quoi.

Cette période "virale" lui a fait découvrir les vertus du télétravail, en théorie seulement, dispositif qui ne lui est évidemment pas accessible vu son métier. Alors cet été, elle compensera avec humour, en se mettant d'elle-même en 'télévacances'. Sa fille ira au centre aéré, c'est un peu comme les vacances 'Canada dry' mais sans les valises et sans le marchand de glaces. Les mois se ressemblent tous dans ce quotidien, les vingt derniers jours sont toujours difficiles, alors les vacances... c'est quoi déjà ? Elle essaie de ne pas penser trop à la rentrée et à ses baskets en vitrine qui font briller les yeux de sa fille. **"On verra chérie"** répond-elle comme pour ne pas briser la magie. Margot sait qu'elle fera l'effort pour sa fille, elle a sa fierté tout de même.

Son quotidien professionnel est rythmé par les admissions Covid depuis plus de... trop longtemps déjà. Elle a vu des femmes et des hommes dans des situations plus que difficiles, dramatiques par centaines, qu'aucun signe ne prédisposait à passer, encore moins à mourir en réanimation. La réa, elle préfère non pas ne pas y penser mais plutôt "se blinder" afin de mieux supporter l'insupportable. Un jour, alors qu'elle aidait ses collègues infirmières à retourner un malade, il est mort dans ses bras. Ce n'est pas plus facile à supporter parce qu'on s'habituerait. Non! **La vaccination ? Margot avoue humblement qu'elle est méfiante avec tout ce qu'on entend. Elle se dit aussi que le monde médical, que tous pensaient assez unanimes sur les questions de santé publique, a ouvert une brèche immense dans laquelle se sont engouffrés tous les météorologues sociaux... le temps est 'aux rageux' ici comme partout. Un monde médical qui n'est pas en marge d'une société fracturée, qui se déchire et s'invective désormais sur les plateaux télé et les réseaux sociaux, créant des milliers d'experts médicaux en tous genres, des coiffeurs improvisés infectiologues, des routiers option épidémiologie, des politiques virologues... le "Kohvid lanta" version fatale. Réfléchir est difficile alors la plupart juge. Margot est maintenant vaccinée, une dose car elle a contracté le virus et au passage n'a pas été payée pendant son arrêt de travail... erreur administrative lui répond-on depuis 6 mois. Manquerait plus qu'elle soit privée de salaire sans vaccination, Margot n'en a pas les moyens. Alors elle s'y est résolue comme toutes et tous ses collègues... pendant ses télévacances, dispositif qui présente un double avantage, à la fois de ne pas rapporter de sable au fond des valises et surtout d'éviter la déprime de la reprise. On se console comme on peut dit l'adage... qu'adoptera Margot une fois encore, en regardant la réalité « en farce ».**

« **Parce que ma bouche se sait, pensez-vous que mon cœur se repose ?** » (André Gide)

Amitiés, Laurent Tintignac

L'important n'est pas de convaincre, mais donner à réfléchir.

N°172 – Septembre 2021

- Fin d'une histoire à l'AIA Clermont
- La GIPA 2021
- Solidarité Afghanistan
- CCP extraordinaire

- Un peu d'humour...
- Rapport parlementaire sur les personnels civils
- Dernière minute : taux CED 2022
- Faites votre rentrée avec l'UNSA

• AU SOMMAIRE

Retrait du Transall... une page se tourne à l'AIA de Clermont



C'est bien une grande page de l'histoire de l'AIA qui se tourne avec la décision de l'Armée de l'Air et de l'Espace de retirer du service dès 2021, l'historique avion de transport tactique, le TRANSALL C160.

En 1958 fut créé le consortium franco-allemand **Transport-Allianz**, qui donnera son nom à l'emblématique appareil Transall. Assemblé à Brême et à Hambourg pour l'Allemagne et à Bourges pour la France, **il a volé pour la première fois le 25 février 1963 et a été construit à 169 exemplaires dont 50 pour la France.**

Le premier C-160 Transall entre en service le 22 novembre 1967 au sein de l'escadron Touraine. Une seconde série fut lancée à la fin des années 1970 : le C-160 NG (Nouvelle Génération). L'assemblage final se fait sur les chaînes d'Aérospatiale à Toulouse. Le C-160 NG a volé pour la 1^{ère} fois le 9 avril 1981. 29 exemplaires furent fabriqués pour la France, dont 4 C-160H destinés aux relais de transmission et 2 C-160G d'écoute électronique.

L'AIA accueille le 1^{er} TRANSALL en entretien en 1977... il y a 44 ans !

Constituant pendant de longues années l'ossature industrielle du site de Clermont, **le TRANSALL aura duré 44 ans à l'AIA, site ayant 82 ans d'existence.** Des milliers d'ouvriers, de techniciens et d'ingénieurs ont œuvré au maintien en conditions opérationnelles optimales de cet appareil malgré les difficultés croissantes liées à la fois au vieillissement de la structure comme de la fourniture de rechanges dont la fabrication de certaines pièces était arrêtée depuis longtemps.

Toutes les générations se sont croisées sur cette chaîne emblématique et historique de l'AIA, toutes les professions y ont exercé leurs compétences et savoir-faire. L'UNSA salue, bien sûr la mémoire des anciens qui ont accueilli cet appareil et su transmettre aux générations futures leur professionnalisme et compétences pour faire du Transall, l'outil au service de l'Armée de l'Air, un appareil de toutes les missions et de toutes les opérations extérieures, aujourd'hui encore.

S'il n'est pas du ressort d'une organisation syndicale comme l'UNSA de discuter des choix stratégiques des Armées, l'UNSA referme aussi pour sa part un chapitre de sa propre histoire et tient à saluer celles et ceux qui ont désormais la charge de 'vider' l'atelier et les matériels de servitude. **Un nouveau chapitre a déjà été ouvert avec l'accueil à l'AIA Clermont du remplaçant du Transall, l'A400M baptisé ATLAS** dont tous espèrent la même longévité.



GIPA – Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat

La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) est une indemnité brute qui peut être versée aux agents de la Fonction Publique (Fonctionnaires dont l'échelon sommital ne dépasse pas la Hors-Echelle B et ANT Indicés) si leur traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation et prenant en compte l'indice des prix à la consommation sur une période "glissante" de référence de 4 ans. Les personnels à statut ouvrier ne sont pas éligibles à la GIPA. **La GIPA au titre de 2021 résulte d'une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut et de l'indice des prix à la consommation, sur la période de référence du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2020.**



L'UNSA Fonction Publique a demandé et obtenu que l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) soit reconduite pour l'année 2021. L'arrêté fixant les modalités de calcul de la GIPA 2021 est paru au JO du 12 août 2021.



Les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA 2021 :

- **Taux de l'inflation : + 3,78 %**
- **Valeur du point en 2016 : 55,7302 euros**
- **Valeur du point en 2020 : 56,2323 euros**

L'UNSA met à votre disposition sur **son site internet unsa-fp.org**, un simulateur GIPA qui vous permettra de vérifier instantanément votre éligibilité au dispositif et ce que vous doit votre employeur au titre de la GIPA 2021.

Vous devez saisir votre indice majoré au 31/12/2016 et au 31/12/2020 (il figure sur votre bulletin de salaire) et sélectionner votre temps de travail.

Indice majoré au 31/12/2016

Indice majoré au 31/12/2020

Temps de travail 100% 90% 80%

70% 60% 50%

Estimation du montant brut de la GIPA

0,00€



L'UNSA... à vos côtés tous les jours. Suivez toute l'actualité, les guides, les infos, les actions UNSA et CR de réunions :



www.unsa-defense.org



[@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)



www.facebook.com/UNSADefense

Solidarité pour les afghans

Dans sa résolution de congrès d'avril 2019, l'UNSA réaffirmait son « attachement indéfectible au droit d'asile pour toutes les personnes victimes de persécutions, notamment du fait de leur origine, de leur religion, de leur engagement citoyen, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social, de leur orientation sexuelle ou de leur genre ». La situation actuelle en Afghanistan nécessite la mobilisation de l'ensemble des démocraties au niveau international et européen.



L'UNSA, attachée au devoir d'asile, appelle les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités et à délivrer des visas à celles et ceux qui demandent l'asile à la France, notamment les femmes ayant activement participé à la promotion des droits de la femme, et à s'assurer que les droits élémentaires tels que l'éducation et la liberté de circulation seront maintenus. **C'est à ce titre que l'UNSA est partie prenante de l'appel au rassemblement (avec entre autres Amnesty international, la FAGE, la ligue des droits de l'Homme, la FIDL, la CGT, l'ONG enfants d'Afghanistan et d'ailleurs...) du 5 septembre, en solidarité avec les femmes, les défenseurs des droits humains et toutes les personnes aujourd'hui menacées en Afghanistan.**

Aujourd'hui, l'UNSA se joint aux associations de défense des droits humains, des droits des femmes ou de lutte contre les LGBTphobies et à différentes organisations syndicales pour rappeler sa solidarité avec les personnes qui, en Afghanistan, risquent une atteinte à leur intégrité morale et physique parce qu'elles seraient des femmes, qu'elles seraient désignées comme LGBTI, parce qu'elles appartiendraient à des minorités religieuses ou ethniques ou parce qu'elles seraient susceptibles d'avoir mené des activités de nature à en faire des cibles du nouveau pouvoir.

Il s'agit de celles et ceux qui ont défendu les droits humains, promu l'Etat de droit, agi en faveur de l'émancipation des



femmes, milité contre les obscurantismes, promu les droits sociaux fondés sur la libre délibération entre les citoyens, porté la liberté culturelle et celle de l'information...

L'UNSA lance un appel au gouvernement français afin d'assurer un accueil inconditionnel des civils afghans en danger. Au-delà, nous appelons la France à mettre tout en œuvre pour que l'ensemble de la communauté internationale puisse prendre sa part dans l'accueil des réfugiés, et notamment des femmes, de leurs enfants et des personnes LGBTI. **Cet appel est en réalité un simple rappel : celui à respecter la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ainsi que les conventions des Nations Unies et déclarations du Conseil de l'Europe sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.**

Rappel à la loi

Le 31 août, s'est tenue une **Commission Centrale de Prévention (CCP) extraordinaire relative à la situation sanitaire et sa déclinaison par les autorités du ministère des Armées**. L'UNSA a dû rappeler en séance les principes de la loi, applicables à tous les employeurs publics et ceux du MinArm ne sont pas en marge de ces règles édictées pour tous. La loi 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire prévoit l'obligation vaccinale des personnes travaillant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, ainsi que la mise en place du « passe-sanitaire » pour permettre l'accès à certains lieux. **En dehors des cas définis par la loi, le passe-sanitaire ne peut être exigé et la méconnaissance de cette interdiction est punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.**

Pour l'UNSA Défense, et en l'état actuel des textes, la première des règles concernant la présentation du passe-sanitaire est claire : « En dehors des cas définis par la loi, le passe-sanitaire ne peut être exigé ».

Pourtant, sur le terrain, des écarts sont déjà constatés : exigences de production des passes-sanitaires envers les stagiaires, ici à la DIRISI, là au SID ou encore au sein de l'armée de terre... encore des initiatives de commandements locaux en ce qui concerne les accès aux mess, entre autres. **L'UNSA Défense ne laissera pas les personnels, confrontés à de telles situations, seuls face à l'arbitraire d'une administration de proximité affranchie des règles communes.**

Ne serait-il pas plus simple d'indiquer clairement les lieux et services qui sont exclusivement concernés ? Dans cette période difficile, où la porosité est grande entre information et désinformation, il est important pour les personnels de notre ministère qu'il n'existe pas de distorsion de traitement, générant incompréhension, ou plus grave, rejet des dispositions sanitaires actuelles. Pour l'UNSA-Défense, plus les choses sont claires, mieux elles sont comprises et applicables. Il n'est d'ailleurs pas de la compétence de l'UNSA-Défense de juger du fond législatif des mesures sanitaires, mais de s'assurer d'une application de la loi respectueuse des droits de chacun. **L'UNSA-Défense reste fidèle à son mandat, être aux côtés des personnels tous les jours, y compris dans cette période compliquée à plus d'un titre.**



Commission Défense de l'Assemblée Nationale

La Commission de la Défense Nationale de l'Assemblée Nationale a confié à 2 députés, **Alexis Corbière (La France Insoumise) et Jean-Charles Larsonneur (La République en Marche)**, une mission sur les personnels civils.

Ces parlementaires ont procédé à diverses visites et auditions (dont celle de l'UNSA-Défense par Laurent Dutilleul et Laurent Tintignac). Un rapport réalisé dans le contexte sanitaire difficile que chacun sait et qui de fait, pour l'UNSA, s'en trouve dépouillé de quelques éléments essentiels.

L'UNSA en veut pour preuve les pistes de réflexion relatives aux recrutements de personnels ouvriers, alors que pas une seule fois, n'est évoqué le SIAé pourtant 1^{er} recruteur de cette population. La fidélisation des compétences et l'attractivité du recrutement, notamment dans les métiers en tension tels ceux de l'aéronautique, fait également l'objet d'une analyse des parlementaires, sans qu'à aucun moment le SIAé principal pourvoyeur de ces métiers ne soit cité dans le rapport. Encore, il est question de l'apprentissage au sein du MinArm. Qui est le 1^{er} employeur d'apprentis du MinArm aujourd'hui ? Le SIAé... oublié aussi dans l'analyse de cette situation. C'est un coup manqué pour l'UNSA-Défense qui attendait autre chose qu'une vision biaisée à l'exemple de la seule visite de terrain de ces 2 parlementaires à Brest. Il est évident qu'il reste difficile de faire une généralité d'une situation rencontrée localement, aussi réelle et pertinente soit elle.



On apprend néanmoins, ou redécouvre, à travers ce rapport que **la moyenne d'âge des personnels civils du MinArm est à ce jour de 47 ans, que 46% des PC ont plus de 50 ans et seulement 23% ont moins de 40 ans... 11000 agents sont à moins de 5 ans de la retraite et 2150 ont dépassé l'âge légal de départ en retraite. 12000 agents partiront dans les 6 années qui viennent dont 5000 ouvriers de l'état et 3300 agents de catégorie C. C'est dire le défi démographique qui attend ce ministère régalien dans les années futures... même très rapidement. Le personnel civil c'est aujourd'hui 23,3% des effectifs des Armées avec un taux de féminisation de 39,4% contre 16,1% pour le personnel militaire.**

Ce rapport rappelle les propos tenus par l'UNSA-Défense lors de son audition, à savoir que les PC hautement qualifiés sont un vivier alléchant pour les entreprises privées et qu'il est essentiel de mettre en place de véritables parcours professionnels et de carrière pour tous les agents. **L'UNSA a aussi rappelé que s'il a été rendu hommage à juste titre à l'engagement des personnels militaires dans la gestion de la crise sanitaire, en**

particulier dans le cadre de l'opération 'Résilience', les personnels civils ont assumé leurs missions avec un dévouement largement comparable mais moins mis en lumière et que ces agents méritaient la reconnaissance de la nation au même titre que les PM.

Lors de son audition, l'UNSA-Défense a rappelé aux rapporteurs quelques analyses propres à l'UNSA dont celle de **rajouter à la liste des professions ouvrières ouvertes au recrutement, celles relatives aux métiers de la logistique et de la Supply Chain, ainsi que la restauration des compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP) en matière d'examen des décisions individuelles d'avancement**, de promotion interne et de mobilité, prérogatives emportées par la Loi de Transformation de la Fonction Publique. Les députés ont noté ces analyses et les ont inscrites dans ce rapport.

Ce rapport de 183 pages a fait relever à l'UNSA quelques éléments assez étonnants de la part au moins d'un député co-rapporteur de ce rapport et issu des rangs de la France Insoumise, rappelant que "**le recours aux contractuels est un élément de souplesse de gestion et de montée en compétences indispensable**". Pour l'UNSA les agents titulaires disposent aussi de compétences et les effets de tribune dans l'hémicycle peuvent parfois être assez décalés avec les éléments de ce rapport. Enfin pour les 2 députés, "**les rémunérations des personnels ouvriers sont suffisamment attractives**". Dont acte. Peut-être faut-il rappeler que les salaires sont gelés depuis 2010 par le blocage du point d'indice duquel relèvent désormais les ouvriers d'état comme les agents fonctionnaires et que l'appétit des industriels, rappelé dans ce rapport, à venir débaucher des agents compétents et formés par l'état, ne saurait s'affranchir d'une véritable évolution des salaires pour tous, a fortiori ceux dont les profils et métiers attisent les convoitises externes.

L'UNSA-Défense aura l'occasion de rappeler l'ensemble de ces éléments de contexte lors de son audition par la Commission Défense de l'Assemblée Nationale dans le cadre du projet de loi de finances pour 2022... audition programmée en présentiel le 13 octobre prochain. Vous pouvez compter sur l'UNSA-Défense pour vous représenter une fois encore.

Chefs d'équipe de la Défense Taux de nomination 2022

Parution au Journal Officiel du 4 septembre, de l'arrêté du 30 août 2021 fixant le taux de nomination dans la catégorie des ouvriers de l'Etat chefs d'équipe du ministère des armées au titre de l'année 2022.

Au titre de l'année 2022, le taux de nomination dans la catégorie des ouvriers de l'Etat chefs d'équipe du ministère des armées est fixé à 6 %.



« La différence est cette chose merveilleuse que nous avons tous en commun »